



GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13
Quatrième session
Bonn, 25-28 février 1997
Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Des dispositions ont été prises pour que la quatrième session du Groupe spécial sur l'article 13(AG13) se tienne au Stadthalle Bad Godesberg, Koblenzer Strasse 80, Bonn, du 25 au 28 février 1997. La session sera ouverte par le Président le mardi 25 février 1997, à 10 heures.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

2. L'ordre du jour provisoire de la quatrième session de l'AG13, tel que proposé après consultation du Président, est le suivant :

1. Ouverture de la session
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour
 - b) Organisation des travaux de la session
 - c) Organisation des travaux des futures sessions
3. Portée et éléments de la procédure de tout mécanisme proposé
4. Rapport sur les travaux de la session

III. ANNOTATIONS

1. Ouverture de la session

3. La quatrième session du Groupe spécial sur l'article 13(AG13) sera ouverte par le Président le mardi 25 février 1997 à 10 heures.

2. Questions d'organisation

a) Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour provisoire de la quatrième session de l'AG13 est présenté pour adoption (voir par. 2 ci-dessus).

b) Organisation des travaux de la session

i) Documentation

5. Les principaux documents présentés à la session seront les conclusions des travaux de l'AG13 à sa troisième session (FCCC/AG13/1996/4) et le texte de toutes les propositions que les Parties auront présentées depuis cette session. Les propositions reçues par le secrétariat le 15 février 1997 au plus tard seront reproduites dans un document portant la cote FCCC/AG13/1997/MISC....

6. On trouvera à l'annexe I ci-après une liste des documents ayant trait à l'ordre du jour provisoire, ainsi que des autres documents disponibles à la session.

ii) Programme des réunions

7. Le programme des réunions pour la session sera fonction des installations et services de conférence disponibles durant les heures de travail normales, des services d'interprétation pour les séances étant assurés de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures. Des séances officielles pourront être également organisées au besoin. Les délégations sont invitées à tirer pleinement parti de ces services et installations en respectant les horaires prévus pour l'ouverture des séances. La formule proposée pour l'organisation des travaux est présentée dans l'annexe II i-après.

c) Organisation des travaux des futures sessions

8. La cinquième session de l'AG13 se tiendra entre le 28 juillet et le 7 août 1997 à Bonn. Le Président donnera de plus amples renseignements sur les dates précises lorsque les résultats des délibérations du bureau de la Conférence des Parties sur cette question seront connues.

**3. Portée et éléments de la procédure
de tout mécanisme proposé**

9. A sa troisième session, l'AG13 a débattu de la portée et des éléments de la procédure de tout mécanisme proposé. Il a examiné en particulier les caractéristiques d'un éventuel processus consultatif multilatéral, ses fonctions, ses arrangements institutionnels et ses procédures. Il a estimé que les conclusions auxquelles il était parvenu à cette session, ainsi que toute autre proposition qui serait reçue des Parties, serviraient de point de départ utile aux débats plus approfondis qui auraient lieu sur ces éléments à sa quatrième session, et de cadre aux travaux de sa cinquième session.

4. Rapport sur les travaux de la session

10. La durée relativement courte de la session, ainsi que la nature des débats, peuvent influencer sur la question de savoir si un projet de rapport sur les travaux de la session pourra être établi à la fin de celle-ci. L'AG13 souhaitera peut-être adopter des décisions ou le texte de conclusions de fond au titre des points pertinents de l'ordre du jour et autoriser le Rapporteur, suivant les indications du Président, à achever le rapport après la session avec le concours du secrétariat. Tout sera mis en oeuvre pour que les conclusions soient disponibles dans toutes les langues, mais cela ne sera possible que si l'on dispose de suffisamment de temps pour la traduction.

Annexe I

**DOCUMENTS PRESENTES AU GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13
A SA QUATRIEME SESSION**

Documents établis pour la session

- FCCC/AG13/1996/4 Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de sa troisième session, tenue à Genève du 16 au 18 décembre 1996
- FCCC/AG13/1997/1 Ordre du jour provisoire annoté

Autres documents présentés à la session

- FCCC/AG13/1996/1 Questionnaire sur la mise en place d'un processus consultatif multilatéral au titre de l'article 13 : synthèse des réponses
- FCCC/AG13/1996/2 Rapport du Groupe spécial sur l'article 13 sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève le 10 juillet 1996
- FCCC/AG13/1996/Misc.1 et Add.1 Responses to questionnaire relating to the establishment of a multilateral consultative process: submissions by Parties and non-parties (anglais seulement)
- FCCC/AG13/1996/Misc.2 et Add.1 Responses to questionnaire relating to the establishment of a multilateral consultative process: submissions by intergovernmental and non-governmental bodies (anglais seulement)
- FCCC/CP/1995/7 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session, tenue à Berlin du 28 mars au 7 avril 1995
- FCCC/CP/1996/15 et Add.1 Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa deuxième session, tenue à Genève du 8 au 19 juillet 1996

Autres documents disponibles à la session pour référence

- A/AC.237/59 Examen de la mise en place d'un processus consultatif multilatéral pour le règlement des questions relatives à l'application de la Convention (article 13)
- A/AC.237/Misc.46 Consideration of the establishment of a multilateral consultative process for the resolution of questions regarding implementation (Article 13): submissions from delegations relating to Article 13 (anglais seulement)

FCCC/CP/1995/Misc.2

Consideration of the establishment of a multilateral consultative process for the resolution of questions regarding implementation (Article 13): a review of selected non-compliance, dispute resolution and implementation review procedures

Annexe II

CALENDRIER DES TRAVAUX PROPOSE POUR LE GROUPE SPECIAL SUR L'ARTICLE 13

	Mardi 25 février	Mercredi 26 février	Jeudi 27 février	Vendredi 28 février
10 heures-13 heures	Point 1 (Ouverture de la session) Point 2 (Questions d'organisation) Point 3 (Portée et éléments de la procédure de tout mécanisme proposé)	Point 3 (Portée et éléments de la procédure de tout mécanisme proposé)
15 heures-18 heures	Point 3 (Portée et éléments de la procédure de tout mécanisme proposé)	Point 3 (Portée et éléments de la procédure de tout mécanisme proposé)	Point 4 (Rapport sur les travaux de la session)
